



1. COMMUNICATION

Je vous invite à vous rendre sur le site internet de la commune <http://bernac-dessus.fr/> pour y découvrir les points suivants :

- ✚ les procès verbaux des conseils municipaux
- ✚ Informations pratiques concernant les aides pour l'achat de vélo électrique.
- ✚ accès au portail usager urbanisme de l'agglomération TLP sur lequel vous pourrez désormais déposer vos documents d'urbanisme.
- ✚ vérifier votre éligibilité au chèque énergie.

2. BUDGET 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il a été voté le 14 avril dernier par l'assemblée délibérante. . Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

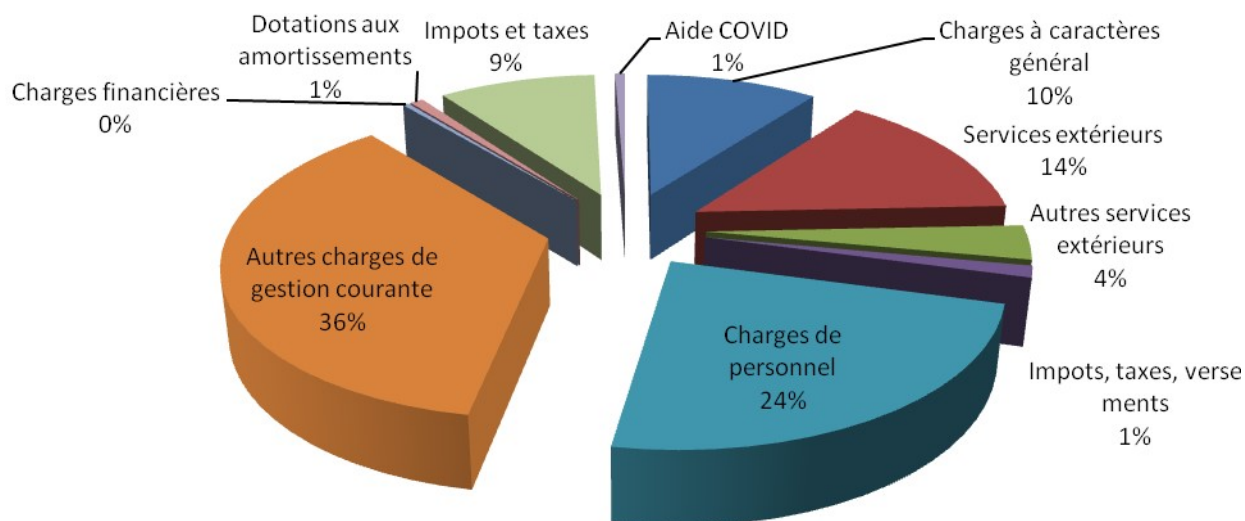
Le budget 2023 a été voté le 14 avril par le conseil municipal

Il a été établi avec la volonté :

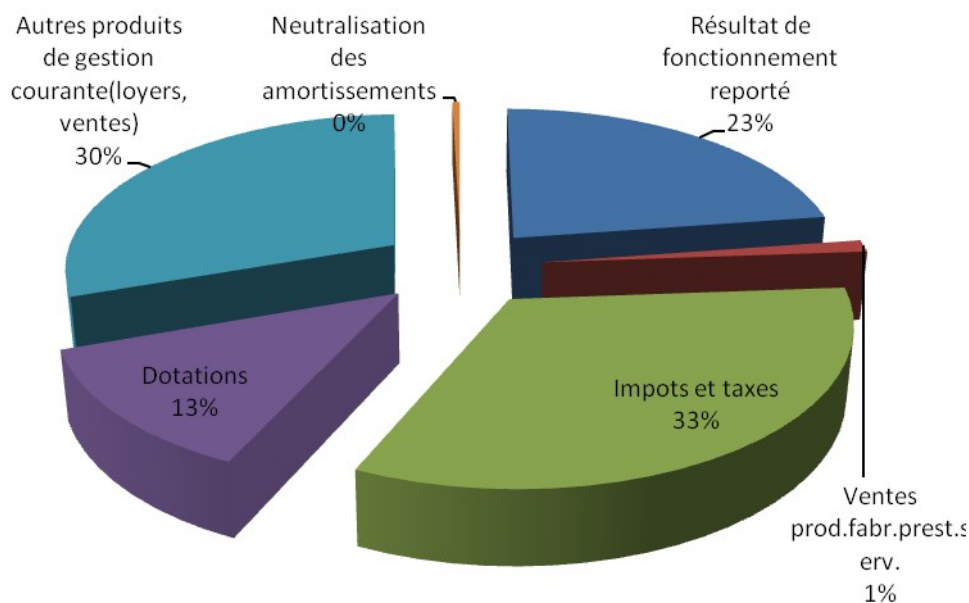
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de maintenir un bon niveau d'investissements communaux
- de terminer les investissements amorcés l'année précédente
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget de fonctionnement adopté pour 2023 est équilibré tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant de 275261,18 €.

✓ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



✓ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**



Les principales caractéristiques de ce budget sont:

- une bonne maîtrise des dépenses de gestion générale
- La baisse des dépenses liées à la consommation d'énergie (éclairage public et chauffage des bâtiments communaux)
- le maintien de la contribution au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pour un montant de 30000 €
- Une légère baisse des dotations de fonctionnement – Dotation Globale de fonctionnement à 20290 €, Dotation de Solidarité Rurale à 9320 €.

- les recettes fiscales restent stables pour un montant de 99773 €
- le maintien de notre soutien aux associations avec la reconduction globale des subventions consolidées ces dernières années pour un montant de 3000 €.

✓ FISCALITE LOCALE

La commune a les taux d'imposition parmi les plus faibles des villages du territoire ce qui prive la commune de la Dotation nationale de péréquation pour cause d'effort fiscal insuffisant.

L'augmentation des bases décidée par l'Etat de 3,5% a incité le conseil Municipal à reporter l'augmentation des taux d'imposition pour la commune.

Ils restent donc restant inchangés pour 2022 et s'établissent comme suit:

- 31,29 % (6,6 % part communale +24,69 % part départementale transférée à la commune) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 35,11 % pour la taxe foncière sur le non bâti

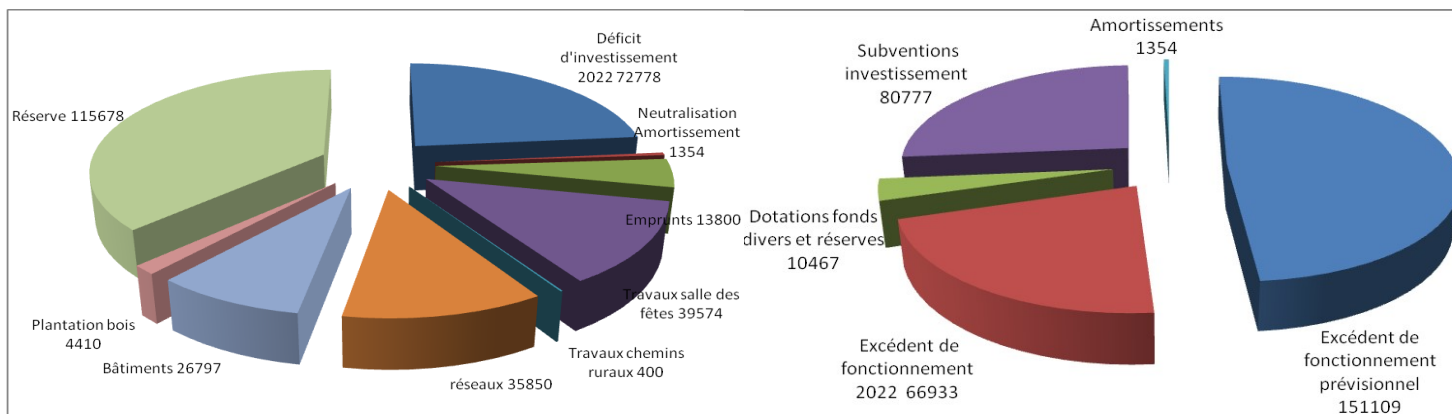
La construction de nouvelles maisons au quartier de Labarthe permettra d'augmenter les bases d'imposition.

✓ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement pour 2023 s'élève à 310640 € réparti comme suit :

DEPENSES

RECETTES



Le financement de ces investissements sera assuré à hauteur de 70 % par les subventions octroyées par les Pouvoirs Publics (Conseil Départemental, Agglomération TLP, Etat)

3. REUNION PUBLIQUE ELABORATION DU SCOT

La Communauté d'Agglomération poursuit les travaux d'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), étape intermédiaire avant l'élaboration

du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) qui remplacera la Carte Communale. Cette démarche complexe aborde, au mois de juin prochain, une étape importante : celle de l'information au public à travers l'organisation de réunions publiques. La réunion concernant notre territoire se déroulera à LALOUBERE le 12 juin à 18h à la salle des fêtes.

Vous trouverez sur le site internet de la commune des informations plus précises.

4. POINT SUR LES TRAVAUX :

- ✚ L'isolation et la réfection de la salle des fêtes ont été parfaitement réalisées par l'entreprise GUICHOT. Nous avons pu déjà constater l'efficacité de l'isolation et l'amélioration de l'acoustique de la salle.
- ✚ Remplacement de l'escalier du clocher : l'entreprise GINESTE a procédé à la démolition de l'escalier existant et les employés communaux aidés d'élus ont réalisé la dalle en béton sur laquelle soit être assemblé l'escalier en acier
- ✚ Fleurissement du village : les conseillères municipales Anne Marie DUBARRY et Marie Pierre BARRET ont fleuri les jardinières sur les ponts de la commune ainsi que sur la place de la mairie

5. EXPOSITION SUR LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DU TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DE RUGBY DU STADO TARBAIS

Le weekend des 16 et 17 juin, notre commune accueillera l'exposition sur le cinquantenaire du titre de champion de France du Stadoceste tarbais. L'exposition sera inaugurée à 18 h vendredi en présence d'anciens champions

**16 & 17
juin
2023**

**Stadoceste tarbais,
l'histoire du club
par Philippe Bergantin**



Exposition

Salle des fêtes
de Bernac-Dessus

Le Maire,

Joël CAZEDEBAT

